

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 550

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 30**ÉTAT G****Mission « Aide publique au développement »**

Supprimer les alinéas 170 et 171.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de l'état G dans sa version issue de l'Assemblée nationale.

Cet amendement supprime deux indicateurs de performance rattachés à la mission Aide publique au développement, introduits par amendement au Sénat. Ces deux indicateurs portent sur la part des prêts et des dons dans l'aide bilatérale et multilatérale française et sur la part des prêts et des dons affectés aux pays prioritaires.

Les indicateurs actuels ont déjà été profondément révisés pour tenir compte des orientations décidées en février 2018.